

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE SNG

CADRE RESERV	E A L'ADMINISTRATION			
Indicatif:				
marcatii .				
Appel de taxes :				
		Cadre réservé à l'Administration		
CADRE RESERVE AU DEMANDEUR				
Entité :				
Entite.				
Représentée par :				
Representee par .				
En qualité de :				
Certifie conforme les informations contenues dans la demande d'autorisation pour l'établissement et l'utilisation d'une SNG, et avoir pris connaissance des dispositions applicables aux stations radioélectriques privées fixées par la Loi n° 928 du 8 décembre 1972.				
En application de l'article 13 de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant.				
A	L	e		
Signature et cachet obligatoire, suivi de la mention « lu et approuvé »				

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

EVENEMENT				
Nom de l'événement :				
Lieu:				
Dates:				
UTILISATEUR				
Raison sociale ou nom et prén	nom:			
Adresse:				
Code Postal:	Ville:	Pays		
Fixe:	☎ Mobile :			
E-mail:	Nom de l'interlocuteur:			
Contact sur site durant l'évèn	ement:			
☎ Mobile	E-mail :			
ORGANISME PAYEUR				
Raison sociale ou nom et prér	nom:			
Adresse:				
Code postal:	Ville:	Pays		
Fixe:	Mobile:			
E-mail :	Nom de l'interlocuteur:			
Référence du bon de comman	de:			

INFORMATIONS TECHNIQUES

DESCRIPTION DE LA SNG

Numéro d'identification :				
Satellite:				
Fréquences ¹ (Tx): 1: indiquer la polarisation	Fréquences ¹ (Rx):			
Bande passante et modulation (MHz) :				
Puissance ² P.I.R.E. (dBW): 2:Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente				
Véhicule :	Pays :			
Immatriculation n°:				
COMMENTAIRES				

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

CONFORMEMENT A LA LOI N°928 DU 8 DECEMBRE 1972 ET SES TEXTES D'APPLICATIONS

- ❖ La SNG ne peut être activée qu'après l'obtention d'une autorisation délivrée par l'Administration.
- ❖ La présente demande ne dispense pas son titulaire d'être en possession de toutes les autorisations relatives à l'implantation de la SNG.
- * L'obtention d'une autorisation est assujettie au paiement d'une taxe radioélectrique et d'une taxe de constitution de dossier.
- ❖ Le(s) titulaire(s) de l'autorisation doit se prêter à la vérification des installations par les fonctionnaires de l'Administration monégasque.